



Fin d'un avenant temporaire pour remplacement, mais maintien au poste.

Par **franck974**, le **16/10/2024** à **22:08**

Bonjour,

À la suite d'un remplacement partiel, mon employeur a établi un avenant à mon [contrat de travail](#) pour une durée de trois mois, afin de me faire passer du poste d'agent à celui de référent opérationnel. Cet avenant prenait fin le 31 août 2024. Cependant, à ce jour, je continue d'exercer les fonctions de référent opérationnel, sans qu'un nouvel avenant ni aucune modification de mon [contrat](#) de travail n'ait été fait.

Je souhaiterais savoir si cette situation est légale et quels sont mes [Droits](#) et recours dans ce cas.

Merci d'avance.